

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: [Nouvelles et chronique]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à New-York le 8 mai, il reconnut que, par l'effet de circonstances imprévues, il ne pourrait remplir la condition de livrer le 1^{er} août.

Le gouvernement brésilien, après les essais faits aux Etats-unis, essais auxquels avaient assisté le comte d'Eu avec une commission d'officiers brésiliens, donnait à *la Providence* un ordre pour la fabrication de fusils Roberts (1) ».

Cet ordre est en partie déjà exécuté.

Dans sa séance du 5 août le Conseil fédéral a appelé M. le colonel fédéral Hammer, instructeur-chef de l'artillerie suisse, aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Berlin, en remplacement de M. Heer. Il a en même temps décidé d'élever M. de Tschudi, notre représentant à Vienne, du rang de chargé d'affaires à celui de ministre plénipotentiaire. Nous aimons à croire qu'on ne fera pas moins de politesse à la République des Etats-Unis, où la Suisse n'est représentée que par un consul général et agent politique. En attendant, et tout en regrettant la perte que fait l'artillerie fédérale, on ne peut que féliciter le Conseil fédéral de son heureux choix dans la personne de M. le colonel Hammer, choix qui est en outre un précieux encouragement donné à nos corps d'instructeurs.

Lucerne. — Les militaires formant les cadres des bataillons n^{os} 57 et 66, en cours d'exercices, sont très satisfaits des nouvelles armes (fusil Amsler) qu'on leur a données. Outre que l'arme a beaucoup gagné sous le rapport de la précision du tir, la munition non plus ne laisse maintenant rien à désirer. Un tireur habitué au maniement fait ses 6 coups dans la minute. Tout dépend de l'habileté avec laquelle on procède et comme toujours c'est le fréquent usage qui fait le maître.

Quant à la coiffure, on préfère décidément le chapeau mou à la casquette, coiffure beaucoup plus commode à tous égards.

Vaud. — Dans sa séance du 5 août 1868, le Conseil d'Etat a nommé :

M. *Lederrey*, Jaques-Edouard, à Cully, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 45^e bataillon d'élite ;

M. *Favre*, Louis, à Bavois, lieutenant de la compagnie de chasseurs du gauche du 111^e bataillon R. F. ;

M. *Milliquet*, Alphonse, à Pully, lieutenant de la compagnie du centre n^o 1, du 10^e bataillon d'élite ;

M. *Jordan*, Alphonse, à Granges, 2^e sous-lieutenant de la compagnie du centre n^o 4 du 26^e bataillon d'élite ;

M. *Neiss*, Edmond, à Payerne, médecin-adjoint, avec grade de 1^{er} sous-lieut.

M. *Guibert*, Emile, à Lausanne, médecin-adjoint, avec grade de 1^{er} sous-lieut.

Nous avons reçu une réclamation contre notre article sur la gestion militaire, que nous publierons dans le prochain numéro avec observations.

La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.

(1) *Liberté* du samedi 24 août 1867.